

CANTON DE VAUD



COMMUNE DE CRANS
LÉGISLATURE 2021 – 2026

AU CONSEIL COMMUNAL

Préavis No 04/21

**Plafond d'endettement
pour la législature 2016-2021**

DÉLÉGUÉE MUNICIPALE : MME JOHANNA PINI

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre adoption le présent préavis, traitant du plafond d'endettement pour la législature 2021-2026.

1. Préambule

L'article 143 de la loi sur les communes prévoit qu'au début de chaque législature les communes déterminent un plafond d'endettement pour la durée de la législature. Une fois ce plafond adopté, la commune en informe le département en charge des relations avec les communes qui en prend acte.

Si le plafond d'endettement doit être revu en cours de législature, cela doit faire l'objet d'une demande auprès du Conseil d'État qui examine alors la situation financière de la commune. Dans ce cadre le Conseil d'État a la possibilité d'interdire une augmentation du plafond d'endettement s'il juge que la nouvelle limite met en péril l'équilibre financier de la commune.

Il ressort de cet article que :

- 1) La fixation du plafond d'endettement initial de début de législature est du ressort de la commune, sans autorisation préalable du canton.
- 2) Il convient de le fixer à un niveau suffisant, qui évite de devoir faire une augmentation en cours de législature car dans ce cas-là l'autorisation est accordée *in fine* par le Conseil d'État.

La Direction générale des affaires institutionnelles et des communes propose deux méthodes afin de déterminer le plafond d'endettement et la Municipalité a choisi celle du plafond d'endettement brut comme par le passé. Cette méthode évalue la dette brute (dettes et engagements) par rapport aux revenus courants.

Au 30 octobre 2021, le montant des emprunts de la commune est de Chf 4'000'000.00, avec un emprunt de Chf 1'500'000.00, arrivant à échéance fin novembre, et qui sera a priori remboursé.

D'autre part, il faut noter que l'endettement consolidé de la commune englobe les dettes externes ainsi que les cautions accordées. Aujourd'hui ces cautionnements comprennent l'ARSCO, les SITSE (qui est autofinancé), et l'ORPC. La commune est tenue d'apprécier le degré de risque de ces cautionnements, et comme par le passé la municipalité a estimé le degré de risque à zéro.

En ce qui concerne TéléDôle le Conseil Communal a validé en 2018 le transfert des 510 actions de TéléDôle au Conseil Régional. Ce transfert ayant été effectué nous n'avons plus de cautionnement pour TéléDôle.

Ainsi les cautionnements sont :

ARSCO	Chf	5'808'000.00
SITSE	Chf	5'600'000.00
ORPC	Chf	19'061.00
Total	Chf	11'427'061.00

2. Proposition de la Municipalité

Comme nous l'avons indiqué dans nos dernières communications avec le Conseil - notamment dans le Programme de législature - en l'absence d'une réforme majeure du système de financement de la facture sociale, tout nouvel investissement devra être financé par l'emprunt dont les intérêts et le remboursement impliqueront nécessairement une augmentation du taux d'imposition.

Les **besoins de financement** pour 2021-2026 sont calculés comme suit :

Financements 2021 – 2026		
Dettes et engagements prévisionnels au 31 décembre 2021	Chf	4'559'024.00
Investissements 2022-2026 selon plan des investissements	Chf	30'578'000.00
./. Total des amortissements (Patrimoines admin et fin)	Chf	4'327'845.00
Endettement cumulé	Chf	30'809'179.00

Les tableaux détaillés des données communales et du plafond d'endettement se trouvent en annexe.

Les montants des investissements communaux sont issus du plan d'investissements, et ne sont qu'indicatifs, ce total est donc une estimation. Dès lors, la Municipalité propose de fixer le **plafond d'endettement à Chf 35'000'000.00**.

Ce dernier diffère du précédent plafond de 2016-2021 qui était fixé à Chf 19'000'000. Cet accroissement devrait permettre d'éviter une éventuelle augmentation en cours de législature qui serait alors sujette à l'approbation du Conseil d'État. Il est important de souligner que chacune des dépenses qui relèvent de ce plafond sera soumise à l'approbation du Conseil communal par voie de préavis.

3. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL

Vu le préavis No 04/21 concernant le plafond d'endettement pour la législature 2016-2021,

Où le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

Attendu qu'il a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. de fixer le plafond d'endettement à Chf 35'000'000.00 pour la législature 2021-2026,
2. d'autoriser la Municipalité à emprunter jusqu'à cette limite fixée ci-dessus,
3. de laisser dans les attributions de la Municipalité le choix du moment ainsi que la détermination des modalités de l'emprunt (selon art. 4 ch. 7 LC).

Ainsi délibéré en Municipalité de Crans, dans sa séance du 25 octobre 2021, afin d'être soumis à l'approbation du conseil communal lors de sa séance du 6 décembre 2021.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic		Le Secrétaire
		
Robert Middleton		Roland Bersier

- Annexes :
1. Tableau plafond d'endettement
 2. Tableau des données communales
 - a. comptes de bilan
 - b. comptes de fonctionnement et d'investissements
 3. Tableau des cautionnements

Plafond d'endettement

Législature 2021 - 2026

Commune **Crans-près-Céligny**
N° OFS 5713
District Nyon

Situation au 31.12.2020

	Sans ass. autofin.
Quotité de dette brute	27%
Dette brute	6 059 024
Revenus courants	22 727 945
Quotité de dette nette	-36%
Dette nette	-7 053 149
Revenus fiscaux et autres	19 608 465

Projections 2021 à 2026

Sans ass. autofin.	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Quotité de dette brute	22%	34%	88%	138%	135%	123%
Dette communale	4 559 024	8 059 024	21 559 024	34 559 024	34 559 024	32 059 024
Dette associations	-	-	-	-	-	-
Cautionnements	-	-	-	-	-	-
Total	4 559 024	8 059 024	21 559 024	34 559 024	34 559 024	32 059 024
Revenus communaux	20 810 900	24 039 650	24 545 950	25 045 950	25 545 950	26 045 950
Revenus associations	-	-	-	-	-	-
Total	20 810 900	24 039 650	24 545 950	25 045 950	25 545 950	26 045 950
Quotité de dette nette	-33%	-8%	61%	123%	123%	122%
Dette communale	-5 788 384	-1 627 819	12 944 211	26 626 241	27 238 271	27 780 301
Dette associations	-	-	-	-	-	-
Cautionnements	-	-	-	-	-	-
Total	-5 788 384	-1 627 819	12 944 211	26 626 241	27 238 271	27 780 301
Revenus communaux	17 791 550	20 729 550	21 230 950	21 730 950	22 230 950	22 730 950
Revenus associations	-	-	-	-	-	-
Total	17 791 550	20 729 550	21 230 950	21 730 950	22 230 950	22 730 950

Choix fixé par le Conseil communal/général pour la législature

	Quotité brute ☒	Quotité nette ☐
Quotité de dette maximale en % pour la période 2021 - 2026	 144	
Endettement sans associations autofinancées max. en CHF	35 048 244	-

Commentaires

Certifié conforme au préavis adopté par le Conseil communal/général dans sa séance du _____

Au nom de la Municipalité

La Syndique/Le Syndic

La Secrétaire/Le Secrétaire Municipal(e)

Signatures

Prénoms/noms

Crans-près-Céligny, le
22 oct. 21

Données communale

BILAN - Résumé des comptes		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
920 + 921 + 922 + 923	Dettes et engagements	6 059 024	4 559 024	8 059 024	21 559 024	34 559 024	34 559 024	32 059 024
925	Passifs transitoires	1 799 051	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
910 + 911 + 912 + 913	Actifs circulants et patrimoine financier	14 911 223	11 347 408	10 686 843	9 614 813	8 932 782	8 320 752	5 278 722
	<i>Dette brute</i>	6 059 024	4 559 024	8 059 024	21 559 024	34 559 024	34 559 024	32 059 024
	<i>Dette nette</i>	-7 053 149	-5 788 384	-1 627 819	12 944 211	26 626 241	27 238 271	27 780 301

FONCTIONNEMENT - Résumé des comptes		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
425	Revenus prêts du patrimoine admin.	22 500	22 500	22 500	22 500	22 500	22 500	22 500
427	Revenus immeubles du patrimoine admin.	531 774	521 600	563 600	565 000	565 000	565 000	565 000
431	Emoluments	153 044	163 000	162 500	162 500	162 500	162 500	162 500
40	Impôts	18 900 482	17 083 450	19 979 950	20 479 950	20 979 950	21 479 950	21 979 950
41	Pattentes, concessions	664	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
42	Revenus du patrimoine	1 400 153	1 407 550	1 450 700	1 455 000	1 455 000	1 455 000	1 455 000
43	Taxes, émoluments, produits	1 304 484	1 229 600	1 334 500	1 335 000	1 335 000	1 335 000	1 335 000
44	Parts aux recettes cantonales	446 422	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
45	Participation, remb. coll. pub.	675 740	789 300	973 500	975 000	975 000	975 000	975 000
46	Autres participations, sub.	-	-	-	-	-	-	-
30	Autorité et personnel	1 665 861	1 776 450	1 805 950	1 835 000	1 865 000	1 895 000	1 925 000
31	Biens, services, marchandises	1 561 958	1 669 615	1 717 815	1 720 000	1 720 000	1 720 000	1 720 000
32	Intérêts passifs	15 288	16 350	13 750	175 780	305 780	305 780	305 780
330	Amort. patrimoine financier	279 054	125 000	69 500	69 500	69 500	69 500	69 500
35	Remboursements, participations	19 222 809	18 876 800	20 867 700	21 267 700	21 667 700	22 067 700	22 467 700
36	Aides et subventions	79 509	102 500	97 500	100 000	100 000	100 000	100 000
	<i>Revenus courants</i>	22 727 945	20 810 900	24 039 650	24 545 950	25 045 950	25 545 950	26 045 950
	<i>Revenus fiscaux et autres</i>	19 608 465	17 791 550	20 729 550	21 230 950	21 730 950	22 230 950	22 730 950
	<i>Marge d'autofinancement</i>	-96 533	-1 755 815	-532 565	-622 030	-682 030	-612 030	-542 030

INVESTISSEMENTS COMMUNAUX PROPRES		2021	2022	2023	2024	2025	2026
5	Dépenses d'investissement du patrimoine administratif	308 000	3 628 000	13 950 000	13 000 000	-	-
	Dépenses d'investissement du patrimoine financier	-	-	-	-	-	-
61 +62 +66	Recettes d'investissement du patrimoine administratif	-	-	-	-	-	-
	Recettes d'investissement du patrimoine financier	-	-	-	-	-	-
	<i>Investissements nets</i>	308 000	3 628 000	13 950 000	13 000 000	-	-
A financer par	Dettes/Emprunt	-	3 500 000	13 500 000	13 000 000	-	-
	Trésorerie	308 000	128 000	450 000	-	-	-
		-	-	-	-	-	-
	Remboursements d'emprunts par des liquidités	1 500 000	-	-	-	-	2 500 000

☐ Scolaire ☐ Scolaire ☐ Scolaire ☐ Scolaire ☐ Scolaire ☐ Scolaire
☐ Epuration ☐ Epuration ☐ Epuration ☐ Epuration ☐ Epuration ☐ Epuration

Données des cautionnements pour les entités non consolidées

Cautionnements et garanties		2020			Situation --> 2026		
		Caution en CHF	Probabilité de survenance	Montant pris en compte	Caution en CHF	Probabilité de survenance	Montant pris en compte
Cautionnement 1	Arsco	5 808 000		-	5 808 000		-
Cautionnement 2	Sitse	5 600 000		-	5 600 000		-
Cautionnement 3	ORPC	19 061		-	10 000		-
Cautionnement 4	#NOM			-			-
Cautionnement 5	#NOM			-			-
Cautionnement 6	#NOM			-			-
Cautionnement 7	#NOM			-			-
Cautionnement 8	#NOM			-			-
Cautionnement 9	#NOM			-			-
Cautionnement 10	#NOM			-			-
Cautionnements		11 427 061		-	11 418 000		-